SAPEURS - POMPIERS 42 LOIRE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
042-284210242-20220202-22-01-003-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/02/2022

CONSEIL D'ADMINISTRATION

- RÉUNION DU 2 FEVRIER 2022 -

DELIBERATION

Numéro 22 - 01 - 003

Délibération n° 3 : La planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments et pour la révision décennale des échelles.

Le Conseil d'administration du Service départemental d'incendie et de secours de la Loire, convoqué le 21 décembre 2022 s'est réuni le 2 février 2022 à partir de 14 heures au SDIS, 8 rue du Chanoine Ploton à Saint-Etienne, sous la présidence de Madame Marianne DARFEUILLE, Présidente du service départemental d'incendie et de secours de la Loire, afin d'examiner les questions inscrites à l'ordre du jour.

Le quorum de l'assemblée était atteint.

Présents :

Mesdames Marianne DARFEUILLE – Marie-Jo PEREZ – Fabienne PERRIN – Nicole PEYCELON Valérie PEYSSELON.

Messieurs Jean-François BARNIER – Jean-François CHORAIN – Pierrick COURBON – Sylvain DARDOULLIER – Philippe DENIS – Pierre DEVEDEUX – Luc FRANCOIS – Gilles GRECO – Henri GROSDENIS – Patrick MADO – Lucien MURZI – Yves PARTRAT – Pierre-Jean ROCHETTE (visioconférence) – Georges ZIEGLER.

Excusés :

Madame Sylvie BONNET (pouvoir donné à Marianne DARFEUILLE) – Messieurs Hervé REYNAUD (pouvoir donné à Georges ZIEGLER) – Michel ROBIN.

Service départemental d'incendie et de secours de la Loire - 8 rue du Chanoine Ploton - CS 50541
42007 SAINT-ÉTIENNE CEDEX 1 - TÉL 04 77 91 08 00 - FAX 04 77 91 08 05 - direction@sdis42.fr

Exposé du rapport effectué par la Présidente,

I – L'utilisation de la provision pour l'entretien des bâtiments.

La provision a été constituée en 2017 pour un montant de 1,494 M €, puis complétée en 2020 pour un montant de 1,091 M €. Son utilisation pourrait s'effectuer de la manière suivante (soit 0,200 M € chaque année à compter de 2022).

Au terme de cette année 2021, elle pourrait s'établir à 1,785 M € :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2017	1 494 305,00 €	0,00 €	1 494 305,00 €
Consommation de la provision	2018		199 995,71 €	1 294 309,29 €
	2019		199 924,55 €	1 094 384,74 €
	2020	1 091 335,27 €	199 997,53 €	1 985 722,48 €
	2021		299 882,80 €	1 685 839,68 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2022		200 000,00 €	1 485 839,68 €
	2023		200 000,00 €	1 285 839,68 €
	2024		200 000,00 €	1 085 839,68 €
	2025		200 000,00 €	885 839,68 €
	2026		200 000,00 €	685 839,68 €
	2027		200 000,00 €	485 839,68 €
	2028		200 000,00 €	285 839,68 €
	2029		200 000,00 €	85 839,68 €
	2030		85 839,68 €	0,00 €

II – L'utilisation de la provision pour la révision décennale des échelles.

La provision correspondante est uniquement affectée aux révisions décennales des moyens élévateurs aériens, ces opérations ayant un caractère exceptionnel mais d'un montant important.

Son utilisation pourrait d'effectuer de la manière suivante :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2020	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
Consommation de la provision	2021		133 450,56 €	466 549,44 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2022		70 000,00 €	396 549,44 €
	2023		100 000,00 €	296 549,44 €
	2024		100 000,00 €	196 549,44 €
	2025		100 000,00 €	96 549,44 €
	2026		96 549,44 €	0,00 €

Ces plans seront actualisés à chaque clôture d'exercice et le montant des provisions sera ajusté en conséquence.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Dans ces conditions, il est demandé aux membres du conseil d'administration du SDIS de la Loire de bien vouloir :

⇨ définir la planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour l'entretien des bâtiments.

⇨ définir la planification pluriannuelle des crédits dans le cadre de l'utilisation des provisions pour la révision décennale des échelles.

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Vu le rapport présenté par la Présidente,
Le conseil d'administration prend la décision suivante :

Article 1 :

L'utilisation de la provision constituée pour l'entretien des bâtiments est planifiée de la manière suivante :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2017	1 494 305,00 €	0,00 €	1 494 305,00 €
Consommation de la provision	2018		199 995,71 €	1 294 309,29 €
	2019		199 924,55 €	1 094 384,74 €
	2020	1 091 335,27 €	199 997,53 €	1 985 722,48 €
	2021		299 882,80 €	1 685 839,68 €
	2022		200 000,00 €	1 485 839,68 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2023		200 000,00 €	1 285 839,68 €
	2024		200 000,00 €	1 085 839,68 €
	2025		200 000,00 €	885 839,68 €
	2026		200 000,00 €	685 839,68 €
	2027		200 000,00 €	485 839,68 €
	2028		200 000,00 €	285 839,68 €
	2029		200 000,00 €	85 839,68 €
	2030		85 839,68 €	0,00 €

Article 2 :

L'utilisation de la provision constituée pour la révision décennale des échelles est planifiée de la manière suivante :

	Année	Dotation	Utilisation	Solde
Constitution initiale de la provision	2020	600 000,00 €	0,00 €	600 000,00 €
Consommation de la provision	2021		133 450,56 €	466 549,44 €
Utilisation prévisionnelle de l'enveloppe	2022		70 000,00 €	396 549,44 €
	2023		100 000,00 €	296 549,44 €
	2024		100 000,00 €	196 549,44 €
	2025		100 000,00 €	96 549,44 €
	2026		96 549,44 €	0,00 €

◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆◆

Décision adoptée à l'unanimité.

Votes pour la proposition de délibération :	**22 (dont 2 pouvoirs)**
Abstentions sur la proposition de délibération :	**0**
Votes contre la proposition de délibération :	**0**

La Présidente du Conseil d'administration
du service départemental
d'incendie et de secours de la Loire

Marianne DARFEUILLE